

CONCERTATION PREALABLE

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIMOGES AVEC LE PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

Par délibération en date du 21 novembre 2025, le Conseil Communautaire de Limoges Métropole a décidé d'engager la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limoges avec le projet d'Unité de valorisation énergétique (UVE) et de définir les modalités de concertation de cette procédure. Cette évolution du document d'urbanisme a pour objectif de permettre l'aménagement du site existant pour l'implantation d'une nouvelle UVE, en remplacement de l'actuelle, en réduisant notamment un Espace vert d'intérêt paysager pour permettre la construction du bâtiment.

Dans ce cadre, une concertation se tiendra du **lundi 15 décembre 2025 au jeudi 15 janvier 2026 inclus**, soit pendant 32 jours. Une réunion publique se tiendra également durant la période de concertation, le **mercredi 07 janvier 2026, à 18h00**, dans la salle Claude Mandonnaud à l'Aquapolis de Limoges (359 rue Aristide Briand, 87100 Limoges).

Le dossier de cette évolution sera consultable durant toute la période de la concertation à la mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'Action Foncière et Immobilière situés au 31 avenue Baudin, 87000 Limoges, et au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges. Un registre destiné à recueillir les remarques sera mis à la disposition du public à ces adresses.

De plus, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Limoges : <http://limoges.fr> et sur celui de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante :

concertation-mecdu-uve-limoges@limoges-metropole.fr